

ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE, MANDATAIRE JUDICIAIRE

Descriptif du métier et missions principales

L'administrateur judiciaire est le conseiller juridique des entreprises en difficulté, le mandataire judiciaire à la liquidation des entreprises prend le relais lorsque les solutions proposées par les dirigeants de l'entreprise sont insuffisantes pour rétablir la situation financière de l'entreprise.

L'administrateur judiciaire

L'administrateur intervient lorsqu'une entreprise connaît de graves difficultés. Il est nommé par le Tribunal de commerce. Il a pour mission de surveiller, d'assister ou de représenter le chef d'entreprise en cas de redressement judiciaire. Il établit le bilan économique et social de l'entreprise, recherche une solution pour assurer la survie de l'entreprise et propose au tribunal sa continuation, sa cession à un tiers, ou sa liquidation. Hors de toute intervention des tribunaux, l'administrateur judiciaire peut aussi exercer des missions de consultation également appelées ad hoc.

Le mandataire judiciaire

Le mandataire judiciaire représente les créanciers de l'entreprise défaillante (Etat, organismes sociaux, banques, fournisseurs...).

Il s'occupe des demandes d'avance de salaires impayés ;

Il reçoit les déclarations de créances, dresse la liste des créances et vérifie le passif ;

Il donne au tribunal son avis sur la solution de la procédure. En cas de liquidation judiciaire, il devient mandataire liquidateur : il procède au licenciement des salariés, règle les indemnités de rupture du contrat de travail ainsi que les créanciers ; il procède à la liquidation des biens et actifs de l'entreprise et répartit les fonds recueillis entre les créanciers selon leur rang de priorité.

14/06/2022

Conditions d'accès au métier

Diplôme requis / Formation et carrière / perspectives d'emploi

Pour devenir administrateur ou mandataire judiciaire, il faut être titulaire au minimum d'un master 1 (Maîtrise) en droit, en Sciences Economiques, en gestion, un diplôme d'Ecole de commerce (DEC) ou le diplôme supérieur d'études comptables et financières(DESCF). En pratique, beaucoup de candidats sont diplômés de grandes écoles de commerce (HEC, Sup de Co...) dans la mesure où la formation en droit n'est pas suffisamment adaptée aux nécessités du métier qui imposent des connaissances de haut niveau en sciences économiques et en gestion.

L'arrêté du 7 mars 2017 relatif à l'accès aux professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire prévoit désormais deux voies d'accès :

- la voie dite « *classique* » qui impose d'être titulaire d'un diplôme de niveau bac +4 dans le secteur du droit, de l'économie et de la gestion, de réussir l'examen d'accès au stage, d'effectuer un stage de 3 ans minimum et réussir l'examen d'aptitude (2 passages possibles seulement).
- la voie dite « *master* » destinée aux titulaires du diplôme de master mention « *administration et liquidation des entreprises en difficulté* » qui justifie d'un stage de 30 mois ou d'une expérience professionnelle définie aux articles R.811-28-1 et R.812-18-1 du code commerce.

Administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires sont inscrits sur deux listes nationales gérées par deux commissions d'inscription et de discipline.

Ces commissions administratives sont compétentes pour prononcer toute sanction en cas de manquement des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires à leurs obligations professionnelles.

Le conseil national des administrateurs et des mandataires judiciaires (CNAJMJ) est chargé de la formation des stagiaires et des maîtres de stage, de l'organisation matérielle et de la mise en œuvre des dits stages, ainsi que des examens professionnels. Pour en savoir plus, consulter les annales de l'examen au stage professionnel, consulter le site internet suivant : <http://www.cnajmj.fr/presentation/profession/conditions-acces>

Mission Orientation-Emploi
CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

14/06/2022

Cette profession attire peu de candidats chaque année et l'examen professionnel s'avère très sélectif.

Pour rappel, La loi Macron de février 2015 prévoit la création du métier de commissaire de justice et sa mise en place progressive. Cette fonction regroupera les professions d'huissier de justice, mandataire judiciaire et commissaire-priseur judiciaire.

Le parcours d'études avec l'Université Paris-Panthéon Assas

La formation de base doit, comporter une solide formation en droit mais aussi en sciences économiques et gestion. Le niveau requis pour préparer cette profession étant celui du master 1, des parcours divers de formation sont envisageables :

1^{er} exemple :

- Master en droit, avec la mention « [master droit des affaires- parcours droit des affaires et droit fiscal - spécialité droit fiscal](#) »

Et parcours en Ecole de commerce ou de gestion.

Ou

- [Master Justice, procès et procédures Parcours Justice, procès et procédures - Spécialité Contentieux, arbitrage et modes amiables de résolution des différends](#)



2^{ème} exemple :

Deux années de licence (Bac+2) en Droit ou en Economie et Gestion, voire en AES et Licence économie-gestion parcours sciences de gestion accessible aux titulaires d'un bac+2 de Droit ou Economie et Gestion. Ou Magistère « [juriste d'affaires - diplôme juriste conseil d'entreprise \(DJCE\)](#) » de l'Université Paris-Panthéon Assas, accessible aux titulaires d'une L2 de Droit ou d'AES sous certaines conditions.

Qualités et compétences requises

- **Diplomate**

L'administrateur judiciaire doit savoir expliquer et faire accepter avec diplomatie les mesures appliquées.

Mission Orientation-Emploi
CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

14/06/2022

- **Conciliant**

L'administrateur judiciaire tient compte de la dimension humaine des problèmes et trouve des solutions qui permettent de préserver les intérêts de chacun : ceux du débiteur comme ceux du créancier.

- **Endurant**

Les procédures de liquidation ou de redressement d'entreprises sont très lourdes et longues. L'administrateur judiciaire doit faire face au stress.

C'est aussi une profession qui demande des qualités de juriste, de gestionnaire mais aussi des qualités humaines, indispensables au bon accompagnement des personnes qui vivent à travers leur entreprise en difficulté, des situations de crise.

- **Négociateur**

L'administrateur judiciaire doit avoir des qualités de négociateur pour exercer ses fonctions.

Emploi

Salaire du débutant

La rémunération de ces deux professions est réglementée. Elle dépend de l'importance du travail accompli ainsi que de la taille et de la valeur de l'entreprise.

Le salaire net mensuel pour un débutant est de l'ordre de 2 000 à 3 000 euros par mois.

Pour aller plus loin

1) Ressources disponibles en salle de documentation du CIO

Logiciel Parcouréo (fiches métiers disponibles)

ONISEP Parcours. *Les métiers du droit*. 2020

ONISEP Parcours. *Les métiers de la justice*. 2020

L'ETUDIANT. *Le grand livre des métiers*. 2018

Classeur CIDJ n°2.51

Mission Orientation-Emploi
CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

14/06/2022

2) Liens utiles

Métiers et secteurs

- **Fiche métier Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires (CNAJM)**

<https://www.cnajmj.fr/fr/presentation/profession/administrateur-judiciaire>

- **Fiche métier Portail du redressement d'entreprise**

<http://r-if.fr/les-metiers-du-retournement/portraits-de-metiers/mandataire-ad-hoc-ou-administrateur-judiciaire>

- **Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires**

Le Conseil national des administrateurs et des mandataires judiciaires (CNAJM) est notamment chargé de la formation des stagiaires et des maîtres de stage ainsi que des examens professionnels. Le site pour tout savoir sur la profession.

<https://www.cnajmj.fr/fr/presentation/profession/conditions-acces>

- **Ministère de la Justice**

La rubrique du ministère de la Justice consacrée aux métiers de la justice détaille les carrières du secteur, les formations requises et les différents concours.

<http://www.metiers.justice.gouv.fr/>

Sources utilisées pour réaliser cette fiche

- <https://www.oriane.info/>
- <http://www.cidj.com/>
- <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- Classeurs du CIDJ
- ONISEP. *Le dico des métiers*. 2013

Mission Orientation-Emploi
CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr